



APPEL A PROJETS 2013

REGION POITOU-CHARENTES

Troisième appel à Projets :
"magasins fermiers
de la fourche à la fourchette en
Poitou-Charentes"

I – CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'APPEL A PROJETS

Les différentes crises sanitaires, ont conduit le consommateur à rechercher des produits qui ne menacent pas leur santé, valorisent les terroirs, l'authenticité et le lien social. Il veut consommer en respectant l'environnement, avec des produits de proximité générant moins d'émissions de dioxyde de carbone (coût réduit du transport), de conditionnement (suremballage) et sans pesticides. Il demande également une plus grande traçabilité des produits ainsi qu'une meilleure qualité gustative et nutritive.

De son côté, le producteur s'assure des revenus stables et une reconnaissance sociale par un contact direct avec le consommateur, lui permettant de partager et de valoriser au mieux un mode de production spécifique, véritable alternative à la distribution de masse.

C'est dans ce contexte que la Région a initié en 2010 et 2012 deux appels à projets "de la fourche à la fourchette en Poitou-Charentes" destinés à soutenir la création de magasins fermiers sur l'ensemble du territoire de Poitou-Charentes. Une cinquantaine de projets ont ainsi été accompagnés par la Région dont une trentaine issus directement d'exploitants agricoles. Si la plupart des projets relevaient d'initiatives individuelles, onze s'inscrivaient dans une démarche collective de producteurs. Aujourd'hui neuf projets collectifs ont déjà fait l'objet d'un soutien de la Région pour un montant global de 410 916 € permettant la création de 26 emplois.

Ainsi, la Région incite au renforcement des liens directs entre producteurs fermiers et consommateurs, afin de contribuer au développement d'une production durable plus respectueuse de l'environnement, d'une consommation de produits de qualité à des prix accessibles au plus grand nombre, au maintien d'une agriculture péri-urbaine et au renforcement du lien au territoire.

Dans ce cadre, la Région décide de **lancer un troisième appel à projets pour soutenir la création de nouveaux magasins fermiers sur l'ensemble du territoire de Poitou-Charentes. Ce nouvel appel à projets est plus particulièrement destiné à encourager les synergies communes entre ces magasins fermiers et le secteur de l'artisanat/commerce en boucherie-charcuterie et de faciliter l'accès des consommateurs aux produits de l'agriculture biologique.**

L'objectif est de valoriser et développer les productions régionales dans un esprit "gagnant-gagnant". C'est aussi le moyen de générer des créations d'emplois non délocalisables pour la croissance verte et de réduire les impacts sur l'environnement.

II – CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS

Pour ce faire, le ou les candidat(s) est (sont) susceptible(s) de bénéficier :

- d'une entrée unique pour le dossier de candidature,
- d'une analyse du projet par la Région et par un groupe technique au fur et à mesure de la réception des dossiers,
- d'un accompagnement technique,
- d'un financement de la Région s'inscrivant dans le cadre de ses politiques, notamment du règlement régional de diversification agricole,
- d'un accès facilité au financement d'autres partenaires de la Région,

Les possibilités d'intervention mobilisables au profit de cet appel à projets sont sous forme de subventions.

Les actions et caractéristiques éligibles dans le cadre de cet appel à projets sont les suivantes :

Etudes de faisabilité du projet

- ⌚ études de marché du projet identifié (création d'activité, faisabilité du projet, ...).

Aménagements de locaux ou de magasins de vente directe

- ⌚ investissements relatifs à la création ou la rénovation d'ateliers de transformation (laboratoire de transformation),
- ⌚ investissements liés au conditionnement, à la stérilisation, au stockage en chambre froide,
- ⌚ aménagements relatifs à la commercialisation des produits,
- ⌚ aménagement de véhicules spécifiques à l'activité,
- ⌚ aménagement des locaux de ventes (gros oeuvre exclu),
- ⌚ acquisition de matériels frigorifiques, présentoirs, balances, ...
- ⌚ dépenses de réalisation de médias d'information de communication, physiques ou électroniques, à destination des consommateurs,
- ⌚ dépenses liées à la signalétique géographique et informative.

III – CRITERES D'ELIGIBILITE

1) Les projets éligibles

Les projets déposés devront répondre aux caractéristiques suivantes:

- ⌚ viser sur un périmètre de production de proximité, à fédérer les producteurs autour d'un projet de vente directe de leur propre production pour une offre diversifiée auprès des consommateurs,
- ⌚ viser la valorisation de productions majoritairement régionales,
- ⌚ représenter une alternative plus économique et plus écologique que les solutions existantes pour les consommateurs et ménages de Poitou-Charentes,
- ⌚ réduire les distances d'acheminement et structurer la logistique pour une baisse sensible des émissions de CO₂ grâce notamment à une production en circuit court, rapprochant producteurs et acheteurs, évitant au maximum les transports de matières premières lors de la fabrication,
- ⌚ diffuser et promouvoir des produits issus de productions n'ayant pas recours à l'utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM),
- ⌚ favoriser la diffusion et la promotion des produits en démarche qualité, notamment issus de l'agriculture biologique,
- ⌚ mettre en oeuvre à destination des consommateurs une information actualisée sur l'origine des produits, les efforts en matière environnementale et de transport et ce au delà des aspects réglementaires de l'étiquetage,
- ⌚ un espace de vente dans une démarche écoresponsable : économies d'eau et d'énergie, écomatériaux, ...

2) Qui peut répondre à l'appel à projets ?

Les candidatures peuvent être présentées par des exploitants agricoles ou membre d'un "ménage agricole" soit toute personne physique ou morale ou groupe de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole en Poitou-Charentes.

3) Quels sont les financements mobilisés ?

Cet appel à projets est financé par la Région Poitou-Charentes qui se réserve la possibilité d'associer au cas par cas d'autres financeurs. En tout état de cause, le choix du mode d'intervention appartiendra à l'organisme financeur.

Les projets sélectionnés seront financés dans le respect des règles communautaires. Le taux d'intervention sera majoré pour les projets :

- **dont les produits présentés seront pour au moins 50 % issus de l'agriculture biologique,**
- **dont les porteurs s'attacheront à trouver des actions communes en matière de promotion et/ou de communication avec les artisans bouchers-charcutiers oeuvrant sur le même secteur géographique.**

En outre, les autres financements publics sollicités par le porteur de projet devront être portés à la connaissance de la Région conformément à l'article 77 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales.

IV – COMITE DE SELECTION

Les projets éligibles seront examinés par un comité de sélection constitué des élus en charge des politiques concernées, des services de la Région et éventuellement de personnes qualifiées. Ses membres seront soumis aux exigences de stricte confidentialité.

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

- participation d'acteurs de Poitou-Charentes au projet,
- association du secteur de l'artisanat en boucherie-charcuterie au projet,
- impact économique sur les territoires attendu,
- diversité et qualité des productions mises à la vente, notamment part des produits issus de l'Agriculture Biologique,
- démarche environnementale et sociale globale.

Le comité de sélection a pour rôle de sélectionner les projets conformes aux définitions mentionnées ci-avant.

Les candidats seront informés des résultats de la sélection et de l'orientation éventuelle vers un dispositif par courrier de la Région.

La date de réception de la lettre d'intention de candidature sera la date prise en compte pour l'éligibilité des dépenses, sans préjuger de l'octroi ou non de l'aide.

V – MODALITES ET DELAIS DE L'APPEL A PROJETS

Le texte de l'appel à projets accompagné de la lettre d'intention sont téléchargeables depuis le site Internet de la Région : www.poitou-charentes.fr

Il pourra également être adressé par courrier sur simple demande.

Le candidat veillera ainsi à respecter le calendrier prévisionnel suivant :

- lancement de l'appel à projets : **avril 2013**,
- date limite pour la lettre d'intention et la première sélection des candidatures :
30 juin 2013,
- Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature : **15 octobre 2013**.

La lettre d'intention et le dossier de candidature devront être déposés directement à la Maison de la Région pendant les horaires d'ouverture ou adressés par courrier à :

RÉGION POITOU-CHARENTES

Maison de la Région

Troisième appel à Projets « magasins fermiers de la fourche à la fourchette en Poitou-Charentes »

Direction Environnement Agriculture Eau Habitat

Service "Agriculture/Maritime"

15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575

86021 POITIERS Cedex

1) Première étape : dépôt d'une lettre d'intention avant le 30 juin 2013

Pour répondre à l'appel à projets, les porteurs de projet, doivent déposer avant le **30 juin 2013 une lettre d'intention** selon le modèle figurant en annexe, présentant de manière simplifiée l'ensemble des aspects du projet (technique, économique, ...) et les partenariats envisagés.

Cette lettre d'intention sera envoyée à :

RÉGION POITOU-CHARENTES

Maison de la Région

Troisième appel à Projets « magasins fermiers de la fourche à la fourchette en Poitou-Charentes »

Direction Environnement Agriculture Eau Habitat

Service "Agriculture/Maritime"

15 rue de l'Ancienne Comédie

BP 575 - 86021 POITIERS Cedex

Cependant il est à noter qu'en fonction des résultats de cette première étape, la Région se réserve le droit de renouveler la période de dépôt des lettres d'intention.

2) Deuxième étape : dépôt d'un dossier de candidature et ses annexes financières avant le 15 octobre 2013

A l'issue de la première étape, le porteur de projet retenu par le comité de sélection, constitue un dossier complet de demande d'aide suivant le modèle qui lui sera adressé par la Région en fonction du dispositif retenu pour répondre à son projet.

Il devra être déposé **au plus tard le 15 octobre 2013** ou envoyé par courrier à

RÉGION POITOU-CHARENTES

Maison de la Région

Troisième appel à Projets « magasins fermiers de la fourche à la fourchette en Poitou-Charentes»

Direction Environnement Agriculture Eau Habitat

Service "Agriculture/Maritime"

15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575

86021 POITIERS Cedex

Pièce jointe

ANNEXE : Lettre d'intention (dépôt avant le 30/06/2013).

LETTRE D'INTENTION

*DEMANDE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT D'UN PROJET
DE "MAGASIN FERMIER DE LA FOURCHE A LA FOURCHETTE"*

**A retourner au plus tard le 30 juin 2013 à
la REGION POITOU-CHARENTES**

Intitulé du projet :

Porteur ou coordinateur du projet :

NOM : Prénom :

Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse :

Objet du projet :

Calendrier de validation du projet (échelle mensuelle) :

Financement prévisionnel du projet (HT) :

Montant total des dépenses estimées liées au projet : _____ €

Sources de financement envisagées : Auto-financement _____ €

Aide régionale sollicitée: _____ €

Autres (préciser) _____ €

Nom et Qualité du responsable du projet :

Fait à _____

Cachet de la structure

Le _____

Signature

1 - DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET : la différenciation entre les objectifs quantitatifs et qualitatifs seront appréciés

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2 – PARTENAIRES DU PROJET ET FAMILLE DE PRODUITS CONCERNES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3 – RETOMBEES ECONOMIQUES ATTENDUES EN REGION (entre 5 à 10 lignes) (chiffre d'affaires, emplois, etc...)...

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - ARGUMENTAIRE (cochez et précisez les éléments argumentaires correspondant à votre projet)

Opportunités stratégiques : (ex : implantation et zone de chalandise)

.....
.....
.....
.....
.....

Viabilité (technique, économique, juridique, financière) :

.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs d'excellence environnementale :

.....
.....
.....
.....
.....